

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteuse : Evelyne LUCAS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Présentation des actions entreprises par la Région suite aux observations de
la Chambre régionale des comptes (CRC) sur le contrôle des comptes et la
gestion des infrastructures aéroportuaires »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au terme d'un audit sur le contrôle des comptes et la gestion des infrastructures aéroportuaires, la Chambre régionale des comptes a rendu son rapport, dans lequel elle a émis 5 recommandations majeures. Le présent bordereau présente les actions engagées par le Conseil régional suite à ces recommandations.

Pour répondre aux recommandations d'ordre stratégique, le Conseil régional souligne notamment les travaux engagés dans le cadre du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Pour répondre aux recommandations sur l'amélioration et le suivi technique des conventions de délégations de service public, le Conseil régional présente les travaux qu'il mène tant en interne, qu'en faisant appel à un prestataire extérieur.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des actions entreprises par le Conseil régional en réponse aux observations de la Chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et la gestion des infrastructures aéroportuaires : d'une part, les mesures destinées à améliorer le suivi contractuel des délégations de service public aéroportuaire permettront un suivi plus fiable des points de vue technique, comptable et financier du patrimoine régional lié à ces infrastructures. D'autre part, le Conseil régional a engagé des actions structurantes pour plusieurs aéroports : Rennes, suite à l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes ; Quimper, avec l'obtention fin 2019 de l'Obligation de Service Public et la désignation d'un nouvel opérateur ; Dinard, avec le renforcement de l'attractivité touristique de cette plateforme.

Le CESER prend note que les réflexions stratégiques engagées sur l'avenir des aéroports bretons après l'abandon du projet de Notre Dame des Landes doivent être aujourd'hui réexaminées pour intégrer les évolutions du trafic envisageables après l'épidémie du Covid-19 et en fonction des stratégies futures des compagnies aériennes. L'étude engagée récemment par le CESER sur la desserte aérienne de la Bretagne entend également apporter une contribution à cette réflexion stratégique.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Présentation des actions entreprises par la Région suite aux observations de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur le contrôle des comptes et la gestion des infrastructures aéroportuaires

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité